

2025-2026

APPEL À PROJETS

« LES COLLÉGIENS AGISSENT POUR
LES ESPACES NATURELS SENSIBLES »



ESCAPADES NATURE
RÉSEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU CHER



Le Département s'attache depuis plus de 10 ans à préserver et faire connaître les milieux naturels les plus remarquables du Cher. Pour cela, il a labellisé en espaces naturels sensibles, 24 sites qui appartiennent à des propriétaires publics ou privés. Ils sont gérés durablement par divers acteurs et sont, pour la plupart, aménagés pour recevoir du public.

POURQUOI UN APPEL À PROJETS ?

En collaboration avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cher, le Département souhaite promouvoir la découverte du réseau des espaces naturels sensibles auprès des collégiens.

Pour cela, il accompagne les collèges pour réaliser des projets pluridisciplinaires, co-construits avec les élèves, sur ces sites naturels. L'idée est de reconnecter les jeunes avec leur environnement proche et les rendre acteurs de sa conservation. Chaque action sera réfléchie et menée avec le soutien d'une structure animatrice.

QUEL ESPACE NATUREL SENSIBLE CHOISIR ?

La plupart des sites sont accessibles. Chaque établissement sélectionne celui de son choix. Pour éviter des coûts de transport onéreux, il est conseillé d'aller au plus proche. Le déplacement peut parfois se faire à vélo, à pied...

POURQUOI TRAVAILLER AVEC UNE STRUCTURE ANIMATRICE ?

Le Département a noué des partenariats forts avec les gestionnaires et les animateurs des espaces naturels sensibles (associations, établissements publics, collectivités). Travailler avec ces structures garantit un accompagnement de qualité.

COMMENT DOIT SE DÉROULER LE PROJET ?

Chaque projet soutenu devra être construit selon 3 temps forts :

- la découverte du site;
- la mise en œuvre d'une action de connaissance et/ou en faveur de la biodiversité;
- la restitution du projet afin de valoriser le travail des élèves.

QUELLE AIDE FINANCIÈRE ?

Le montant de l'aide est égal à 80 % maximum des dépenses, avec un plafond de 2000 euros par projet. Les dépenses éligibles sont le temps d'intervention de la structure animatrice, le transport et l'achat de petit matériel.

Pour limiter le budget, il est recommandé d'utiliser des matériaux de récupération plutôt que d'acheter du neuf et de favoriser les mobilités douces. Si le site est trop éloigné, il est possible de solliciter une aide à la mobilité auprès de la Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE ?

Une fois le site naturel choisi, l'établissement doit contacter la structure accompagnatrice pour co-construire les grandes lignes du projet.

Un temps d'échanges, en présentiel ou en distanciel, avec les agents du Département et de la DSDEN permettra de garantir la recevabilité de la candidature.

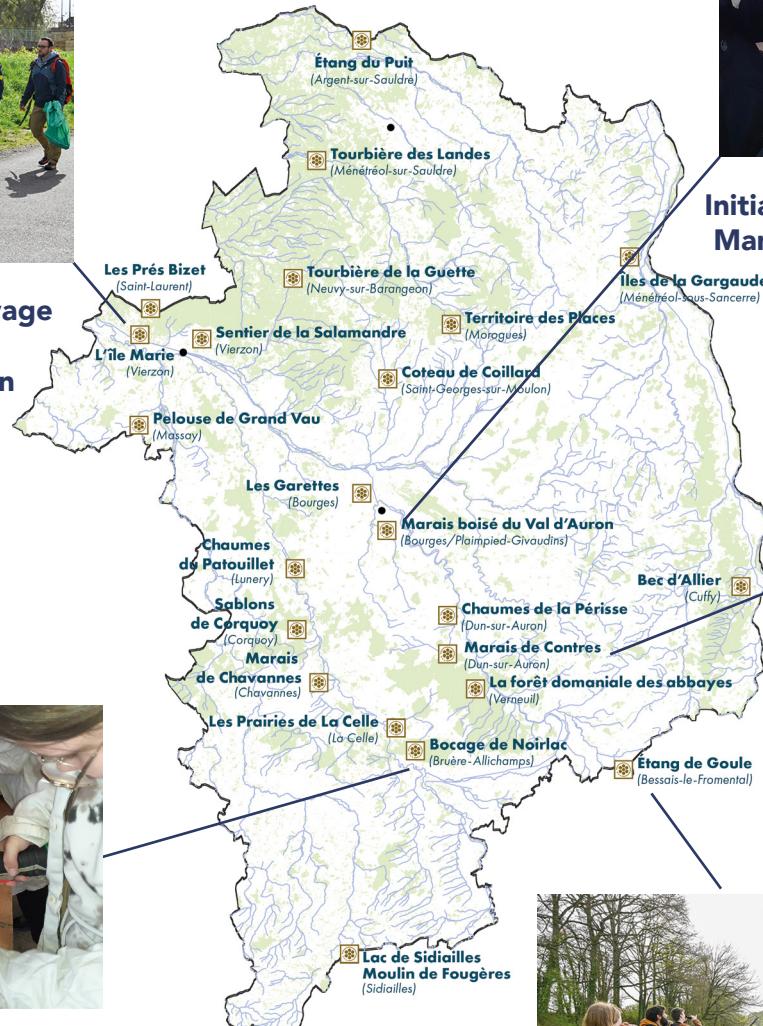
Après cela, le collège peut saisir sa demande dans le Portail usager à l'adresse suivante : <https://www.departement18.fr/Demarches-en-ligne>

Le téléservice est disponible du 1^{er} juillet au 5 décembre 2025 inclus.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS RÉALISÉS PAR DES COLLÉGIENS



**Opération de nettoyage
du site
Île Marie à Vierzon**



**Initiation au dessin botanique
Marais boisé du Val d'Auron
à Bourges**



**Construction de gîtes à mustélidés
Bocage de Noirlac
à Bruère-Allichamps**



**Plantation de jeunes saules
Marais de Contres
à Dun-sur-Auron**



**Découverte des espèces d'oiseaux
Etang de Goule
à Bessais-le-Frontental**

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Sur l'appel à projets:

Alexandra Peyronnet, chargée de projet environnement - alexandra.peyronnet@departement18.fr
Anne-Laure Bouthors, chargée de développement éducation jeunesse – anne-laure.bouthors@departement18.fr
Anne-Laure Auroux (DSDEN), CODEAC – codeac18@ac-orleans-tours.fr

Sur les espaces naturels sensibles (Escapades nature):
<https://www.departement18.fr/-Les-Escapades-nature->